

DE_2026_026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAIGNAN-PRIGNAC

Le sept avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 00, en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de BLAIGNAN sous la Présidence de Monsieur Alexandre PIERRARD, Maire de la commune de BLAIGNAN-PRIGNAC

Date des convocations : 25 mars 2026

Étaient présents : Alexandre PIERRARD, Céline DUPA, Laurent BOUHIER, Brigitte BOSQ BOUSQUET, Yves MALACHANE, Jérôme FREVILLE, Virginie DORLEANS, Elodie ROLLAND, Cécile ADELAY, Coralie MALLET, Christelle CAHIER, Peters BRONARD

Pouvoirs : Véronique COURRIAN représentée par Brigitte BOSQ BOUSQUET, Romain NOYEZ représenté par Alexandre PIERRARD

Étaient excusés : Frédéric BROUSSEAU

Secrétaire de séance : Brigitte BOSQ BOUSQUET

Désignation des représentants à l'AAPAM

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Blaignan-Prignac, appelés à siéger à l'Association pour Aider, Prévenir, Accompagner en Médoc (AAPAM), soit 1 titulaire, 1 suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** à l'unanimité pour représenter la Commune de BLAIGNAN-PRIGNAC au sein de l'AAPAM :
 - Délégué titulaire : **BOSQ-BOUSQUET Brigitte**
 - Délégué suppléant : **ADELAY Cécile**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à l'organisme concerné

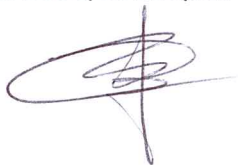
Ont voté 14

Pour 14

Contre 0

Abstention 0

La Secrétaire de Séance
Brigitte BOSQ BOUSQUET



Le Président
Alexandre PIERRARD

